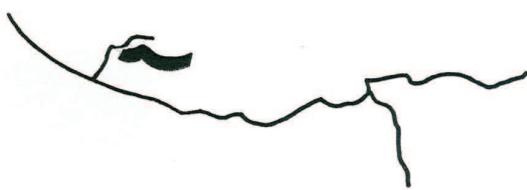


### 3.2.4. La montagne Noire

<p>De la prise d'eau d'Alzeau à l'ouest de Vaudreuille</p>  <p>37 Km – 6,7 % de façade urbaine</p>	<p>Communes concernées : 13</p> <p>Haute Garonne (4) : Lacombe, Revel, St Felix Lauragais, Vaudreuille</p> <p>Tarn (4) : Arfons, Sorèze, Les Cammazes, Durfort</p> <p>Aude (5) : Saissac, Les Brunels, La Bécède Lauragais, La Pomarède, Villemagne,</p>
---	--

#### Description

La Rigole de la Montagne nait à 700m d'altitude, dans des paysages de montagne, rudes et isolés, ou dominant des hêtraies. Le versant sud du plateau sommital de la Montagne Noire est entaillé de vallons boisés. Quelques clairières agricoles composées de prairies de fauche et de pâture occupent encore certaines croupes et plateaux, mais depuis plusieurs générations la sylviculture a profondément changé et fermé ces paysages.

La Rigole de la Montagne serpente ainsi dans des ambiances forestières d'altitude, uniques sur le tracé du Canal. Les boisements et les reliefs limitent les perceptions. La Rigole est étroite, bordée de chemin et laisse apparaître les schistes sombres qui composent son radier. Trois ouvrages remarquables marquent cette unité : les retenues du Lampy neuf et de St Ferréol et le tunnel des Cammazes.

A partir des Cammazes la Rigole rejoint le Laudot et les paysages boisés de sa vallée encaissée. Les perceptions s'élargissent seulement au droit de la retenue de St Ferréol et aux abords de Vaudreuille dont les cultures en fond de vallée annoncent la transition avec le Lauragais.

Les communes traversées, à cheval sur les départements du Tarn, de l'Aude et de la Haute Garonne sont rurales. Les noyaux agglomérés les plus importants sont autour des Cammazes, St Ferréol et Vaudreuille.

Deux équipements particuliers sont à signaler près de la Rigole : la retenue hydroélectrique des Cammazes et la station radio de la Régine.

Par ailleurs les retenues du Lampy neuf et de St Ferréol sont des points forts touristiques de la Montagne Noire, également très prisés à des fins de villégiature.

Dans cette unité paysagère la zone sensible s'appuie sur les reliefs qui épaulent et soutendent le calage de la Rigole. La zone d'influence est limitée aux arrières plans qui délimitent la vallée du Laudot et le bassin de St Ferréol au sud.

#### Résumé

**La montagne Noire se caractérise par des paysages et un climat de montagne, hêtraie, enrésinement, clairières agricoles d'élevage**



Prise d'eau d'Alzeau



Section courante de la rigole



Retenue de St Ferréol



Hêtraie



Exploitation agricole– Les Cabanelles



Vallée du Laudot (ouest de Vaudreuille)

---

## Objectif général

Préserver la vocation d'espace boisé de la montagne et le caractère naturel de la Rigole et de ses abords immédiats et éloignés.

---

## Orientations

**Pour mettre en œuvre l'objectif général les orientations traduiront une graduation dans la reconnaissance**

- **de ce qui est fondamental dans la conservation et la transmission en l'état, du bien patrimonial,**
- **de ce qui ne doit pas porter atteinte à ce bien dans l'évolution des abords et dans l'affectation du sol.**
- **de ce qui participera à la mise en valeur de ce bien dans l'évolution des fonctions et des usages.**

La vocation générale de la zone sensible de la Montagne Noire est d'assurer des fonctions complémentaires aux fonctions urbaines des bourgs. Cette complémentarité contribuera à la sauvegarde et à la mise en valeur des espaces non bâtis et des espaces naturels proches de la Rigole, du Laudot et des retenues de St Ferréol et du Lampy, en cohérence avec une croissance maîtrisée de l'urbanisme. Le « parc linéaire » trouverait ainsi une application concrète.

Les boisements qui cernent le bassin du Lampy, de St Ferréol et les abords du tunnel des Cammazes ont vocation à être strictement protégés.

La zone sensible n'a pas vocation à accueillir les grands ouvrages (type bâtiments de dimensions exceptionnelles, éolien, etc...),

Pour la zone d'influence, les conditions d'implantation et d'insertion des grands ouvrages au regard des sensibilités du Canal du Midi, devront être définies dans les documents d'urbanisme .

Le développement du tourisme le long de la Rigole, du Laudot et des retenues respectera la capacité d'accueil de l'ouvrage et de la zone tampon.

### - **Orientations particulières par thème**

#### ▪ **espace agricole et naturel**

Zone sensible :

Les PLU confirmeront la vocation d'espace agricole ou naturel des abords immédiats de la Rigole ou du Laudot, qui n'ont pas vocation à être urbanisés afin de préserver les caractéristiques du paysage. Préserver le caractère agricole et naturel des crêtes et versants.

Zone d'influence :

Les collines et les crêtes autour des bassins du Lampy neuf et de St Ferréol , ont vocation à conserver le caractère agricole ou naturel pour maintenir l'effet d'écran naturel autour des retenues.

Dans la zone sensible et la zone d'influence, la gestion forestière permettra le renouvellement du boisement, sans coupe à blanc, en favorisant l'introduction d'essences locales (hêtre). Les travaux connexes seront conçus de manière à limiter les impacts sur le site.

#### ▪ **espace urbain**

Zone sensible

Les abords de la Rigole et du Laudot n'ont pas vocation à être urbanisés en dehors des villages existants afin de maintenir la situation de contraste entre paysage naturel et traversée de noyau villageois.

Les villages existants garderont l'aspect dense et groupé, les silhouettes qui les caractérisent. Le PLU définira dans le détail, les limites de l'urbanisation répondant à ces objectifs.

Les PLU des communes de Sorèze, Vaudreuille, Revel et les Brunels définiront les limites de l'urbanisation autour du bassin de St Ferréol.

Les PLU confirmeront la vocation d'espace boisé classé de la zone sensible autour du Lampy, de St Ferréol et des Cammazes

- **activités commerciales, artisanales et industrielles**

Zone sensible :

L'implantation de zones d'activités, zones artisanales, zones commerciales n'est pas compatible avec la vocation de la zone sensible et risque de porter atteinte au caractère des paysages agricoles, à la qualité des périphéries d'agglomération perçues depuis la Rigole.

- **infrastructures**

La multiplication des nouveaux ouvrages de franchissement peut porter atteinte au caractère de la zone sensible. La création de nouvelles infrastructures ne franchissant pas la Rigole et tracées en dehors de la zone sensible est à privilégier. En cas de franchissement dûment justifié la direction générale de l'infrastructure en amont et en aval du franchissement permettra d'implanter l'ouvrage perpendiculairement à l'axe de la rigole

- **équipement de loisirs et de tourisme**

Zone sensible :

La zone sensible n'a pas vocation à accueillir des équipements de tourisme isolés tels que camping, HLL et village de vacances.

La création de nouveaux équipements se fera en continuité de l'urbanisation existante.

- **Orientations particulières par site**

Ces orientations traduisent des situations particulières, localisées avec le concours des pôles de compétence, et représentatives des évolutions ou des mises en valeurs nécessaires des abords du canal. Les sites mentionnés, les orientations proposées, pourront être complétés.

- *Réhabilitation des zones d'accès et d'accueil du public autour du **Lampy et de St Ferréol** par des aménagements paysagers soignés (parkings, espaces de détente, pique-nique, traitement des berges, des cheminements...)*
- *Réhabilitation des espaces publics des zones bâties autour de **St Ferréol** (traitement des cheminements, circulations douces, plantations...)*
- *Accompagnement des extensions bâties de **Vaudreuille** (plantations et espaces publics soignés) d'autant plus que celles-ci sont en visibilité avec le château de Rigaud qui domine la vallée. Réhabilitation également d'une minoterie et d'anciens bâtiments d'élevage abandonnés. Maitrise de la multiplication de cabanons aux abords du Laudot sur cette commune.*

*\*annexe 2 Lexique*